



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemmer.fr

DEC_0033_2026

DÉCISION DU MAIRE

DÉCISION CHANGEMENT DE TARIFS MUSÉE CANEL 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n°376-2023 portant délégation de signature à monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les prix de vente des produits proposés à la boutique ainsi que les tarifs des prestations du musée,

CONSIDERANT le développement et la diversification de l'offre des produits commercialisés à la boutique, ainsi que des prestations proposées en lien avec les expositions temporaires et les collections permanentes du musée.

CONSIDERANT qu'il convient, dans ce cadre, d'actualiser certains tarifs de la billetterie et de la boutique afin de tenir compte de l'évolution économique, tout en maintenant une politique tarifaire accessible et cohérente ;

Le Maire décide :

Article 1er – Les tarifs de la billetterie du musée Alfred-Canel, applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, sont fixés conformément au tableau annexé à la présente décision.

Article 2 – Les prix de vente des produits proposés à la boutique du musée sont fixés conformément à la grille tarifaire annexée à la présente décision.

Article 3 – Les tarifs ainsi fixés annulent et remplacent toutes dispositions antérieures contraires.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le 23/01/2026

S²LO

Fait à Pont-Audemer, le 21

janvier 2026

Pour le Maire et par délégué
de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

